SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Arts de la broderie)

Histoire de la broderie

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Broderie, veuillez visiter :
capbroderie.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DE LA BRODERIE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : HISTOIRE DE LA BRODERIE

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, métiers et transformations de leur organisation (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, pratiques de broderie et ancrage territorial (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, créer et réutiliser un motif (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER DES FILS D'ARTS, LYON

Vous participez à la préparation d'un dossier de médiation consacré aux métiers et aux patrimoines de la broderie. À partir des documents fournis, vous étudierez l'évolution de l'organisation des métiers, la répartition géographique de pratiques de broderie et les responsabilités liées à la réutilisation de motifs.

Répondez de manière organisée en vous appuyant précisément sur les documents. Les connaissances personnelles peuvent compléter l'analyse, mais ne remplacent pas l'exploitation des sources. Les trois parties sont indépendantes.

Le sujet comporte trois parties : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points. Total : 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, métiers et transformations de leur organisation (9 points)

Analyser et confronter des documents historiques

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, étudiez ce que la loi de 1791 révèle sur l'organisation des métiers et sur les transformations de la société française. Confrontez ensuite cette source avec les informations du document DT 2, en tenant compte de la différence de nature et d'époque entre les deux documents.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : indiquez sa nature, sa date, son auteur ou son autorité émettrice et le contexte politique dans lequel il s'inscrit.

1.2 (2 points) Relevez dans le DT 1 la mesure annoncée concernant l'exercice d'un métier. Expliquez ce que cette mesure modifie par rapport à une organisation professionnelle fondée sur des corporations.

1.3 (2 points) Expliquez en quoi le DT 1 est une source utile pour comprendre la transformation des métiers de l'artisanat, notamment ceux liés à la broderie. Appuyez votre réponse sur un élément précis du texte.

1.4 (2 points) Confrontez le DT 1 au DT 2 : que montrent-ils, chacun à leur époque, sur la place des pratiques artisanales et de leur transmission ? Donnez au moins une différence entre les deux documents.

1.5 (1 point) Formulez une limite du DT 1 pour écrire l'histoire de la broderie : précisez une information importante que cet extrait ne permet pas, à lui seul, de connaître.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, pratiques de broderie et ancrage territorial (7 points)

Se repérer dans l'espace et construire une réponse géographique

À partir du document DT 2, répondez à la question problématisée suivante : comment des pratiques de broderie peuvent-elles être associées à des territoires et valorisées à l'échelle internationale ? Appuyez-vous sur les lieux et les dates indiqués. Complétez également le document réponse DR 1.

Repères géographiques fournis par le DT 2

Pratique inscrite	Lieu indiqué dans le document	État ou territoire	Année d'inscription
Broderie de Zmijanje	Région de Zmijanje	Bosnie-Herzégovine	2014
Art traditionnel de la broderie en Palestine	Palestine	Palestine	2021

Les lieux et dates correspondent aux inscriptions indiquées par l'UNESCO.

2.1 (2 points) Localisez les deux territoires du DT 2 à l'échelle du monde et indiquez le grand ensemble géographique auquel ils appartiennent. Faites apparaître au moins un repère spatial pertinent pour chacun.

2.2 (2 points) Complétez le tableau de repérage du DR 1 en indiquant, pour chaque pratique, le territoire concerné et l'année d'inscription mentionnée dans le DT 2.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse organisée à la question problématisée. Montrez, à partir des deux exemples, comment une pratique artisanale est associée à un territoire et peut être reconnue comme patrimoine. Mentionnez une limite des informations géographiques fournies par le DT 2.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, créer et réutiliser un motif (4 points)

Exercer sa responsabilité et respecter les droits d'autrui

Dans le cadre d'une exposition de broderie, une apprentie souhaite reproduire sur un ouvrage un motif qu'elle a trouvé dans le catalogue récent d'une créatrice. Elle envisage également de présenter l'ouvrage au public sans préciser l'origine du motif. Le DT 3 rappelle un principe du droit d'auteur. À partir de cette situation et du document, répondez aux questions.

3.1 (1 point) Identifiez le droit ou le principe rappelé dans le DT 3 et expliquez pourquoi la reproduction du motif appelle une vérification avant sa présentation au public.

3.2 (1 point) Proposez une démarche concrète que l'apprentie peut entreprendre avant de reproduire le motif. Votre réponse doit prendre en compte les droits de la créatrice.

3.3 (1 point) Expliquez pourquoi indiquer l'origine d'un motif ou d'une pratique contribue au respect du travail des personnes et à la qualité de l'information donnée au public.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.4 (1 point) La situation concerne un motif publié récemment par une créatrice. Expliquez pourquoi on ne peut pas conclure, à partir du seul fait qu'un motif est traditionnel ou ancien, que toute reproduction est automatiquement libre de droits.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LOI DES 2 ET 17 MARS 1791, ARTICLE 7 : LIBERTÉ D'EXERCER UN MÉTIER

Extrait de source historique : « À compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon. »

Source : loi des 2 et 17 mars 1791, dite décret d'Allarde, article 7. Le texte est adopté pendant la Révolution française, dans le cadre de la suppression des corporations et des entraves à l'exercice des métiers. L'extrait est reproduit ici dans une graphie modernisée.

DT 2 : DEUX PRATIQUES DE BRODERIE INSCRITES SUR LES LISTES DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

Les entrées ci-dessous présentent deux pratiques de broderie inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Elles renseignent sur les territoires auxquels ces pratiques sont associées et sur l'année de leur inscription. Une inscription patrimoniale ne signifie pas que la pratique est limitée à un seul lieu ni que toutes ses formes sont identiques.

Source : UNESCO, listes du patrimoine culturel immatériel, entrée « The art of embroidery in the region of Zmijanje », inscription en 2014, et entrée « Traditional craftsmanship of the art of embroidery in Palestine », inscription en 2021.

Pratiques, territoires et dates d'inscription

Pratique	Territoire associé dans l'entrée	État ou territoire	Année d'inscription
The art of embroidery in the region of Zmijanje	Région de Zmijanje	Bosnie-Herzégovine	2014
Traditional craftsmanship of the art of embroidery in Palestine	Palestine	Palestine	2021

Données de repérage issues des entrées UNESCO citées dans le DT 2.

DT 3 : PRINCIPE DU DROIT D'AUTEUR APPLICABLE AUX ŒUVRES ORIGINALES

Extrait : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. »

Source : Code de la propriété intellectuelle, article L. 111-1. Le document rappelle le principe général de protection des œuvres de l'esprit. L'application de ce principe à une situation précise dépend notamment de la nature de l'œuvre, de son auteur et des droits concernés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement le tableau à l'aide du DT 2. Inscrivez le territoire ou l'État concerné et l'année d'inscription pour chaque pratique.

Tableau de repérage géographique et chronologique

Pratique de broderie	Territoire ou État	Année d'inscription
Broderie de Zmijanje	.....	.....
Art traditionnel de la broderie en Palestine	.....	.....

Compléter les cases contenant « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Broderie, classés par épreuve et par année :
capbroderie.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Broderie reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capbroderie.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.